



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET  
Pôle de la communication  
interministérielle

Strasbourg, le 11 juin 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le sous-préfet de Saverne a reçu le 10 juin 2015 le maire de Lochwiller et des représentants de l'association de défense des sinistrés de la commune pour échanger sur l'avancée des actions de l'Etat en réponse au sinistre qui touche la commune.

Lors d'une précédente réunion, en date du 19 novembre 2014, les représentants de la commune avait été informés que l'Etat avait décidé de se substituer aux sociétés qui avaient réalisé le forage géothermique, afin que celui-ci puisse être rebouché avant la fin de l'été.

La procédure administrative de substitution a été menée à son terme et à l'issue l'Etat a pu officiellement mandater, le 27 avril, le Bureau des Recherches Géologiques et Minières, (BRGM), afin que celui-ci prenne en charge les opérations de rebouchage du forage.

Néanmoins, un recours de la société Sika, mettant en cause le BRGM, n'a pas permis d'engager les différentes consultations prévues par les marchés publics avant cette échéance, en raison du risque de voir remise en cause l'intervention de l'État sur le plan juridique

Ces consultations sont rendues nécessaires pour sélectionner le maître d'œuvre et l'entreprise qui réalisera les travaux de rebouchage. L'Etat portera une grande attention à la sélection de ces intervenants. Malgré une anticipation des études techniques préalables, le décalage de calendrier induit par le recours de la société Sika et les demandes de prolongations de délais, émanant des responsables du forage n'a pu être totalement rattrapé. Cela se traduira par un retard de 2 mois par rapport au calendrier initial de fin de travaux, même si des travaux de dégagement de la tête du forage devraient démarrer ce jour.

Par ailleurs, les habitants continueront à bénéficier de l'indemnisation par le FGAO des dégâts liés au forage jusqu'au rebouchage effectif du puits. Ainsi 5 propriétaires, dont les biens n'ont pas été jugés réparables par les experts du FGAO, ont déjà été indemnisés.

Le réseau de relevés topographiques a été repris et étendu par l'Etat. Les résultats sont mis en ligne sur le site de la DREAL en toute transparence. A ce stade, il apparaît que les dégâts restent circonscrits au périmètre d'origine, et ne s'étendent pas ailleurs sur la commune.

Une étude GEODERIS complémentaire sera conduite aux frais de l'Etat pour confirmer la non extension du phénomène de gonflement des sols. En fonction des conclusions de cette étude, les restrictions à la délivrance des permis de construire sur la commune pourront être levées.

Contact presse : Préfecture de la région Alsace, préfecture du Bas-Rhin - Viviane Chevallier  
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45

Retrouvez les informations : site internet de la préfecture : [www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)

Twitter : <https://twitter.com/PrefAlsace67> - Facebook : <https://www.facebook.com/PrefetAlsaceBasRhin>